

Paris-La Défense, le 24 janvier 2011



Compte rendu CFDT de la table ronde sur les Parcs

Un peu d'histoire,

Cette « table ronde » obtenue en intersyndicale après nos actions revendicatives (grèves, pétitions, manifestations en 2010) nous l'avons demandée, car les acteurs de ce dossier, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), et l'Association des Départements de France (ADF) se renvoyaient la balle. Personne ne voulait assumer sa responsabilité dans l'enlisement de l'écriture du décret d'intégration des OPA.

L'ADF et la DGCL le trouvaient trop favorable notamment sur l'accès à la catégorie B, tous (y compris notre Ministère) refusent l'accès direct des OPA dans la catégorie A. Ils renvoient à une commission nationale de classement chargée de donner un avis sur dossier.

Les organisations syndicales considèrent que l'accès en catégorie C est trop faible et va générer un blocage de carrière, et une indemnité compensatrice qui va remplacer du salaire et non du régime indemnitaire, et contestent la commission nationale de classement pour l'intégration en A.

C'est pourquoi nous avons exigé et obtenu d'avoir tous les protagonistes autour d'une même table pour essayer de débloquer la situation et porter nos revendications.

Nous avons déminé le terrain lors de deux réunions techniques : une avec le MEDDTL le 7 janvier et la deuxième le 14 janvier avec l'ADF.



Etaient présents :

M. Pascal BERTEAUD, directeur-adjoint de cabinet

M. Philippe MONCOURRIER, conseiller social

M. Jean-Christophe MORAUD, DG de l'assemblée des départements de France

M. Philippe HERSCU, chef de service

M. Yves KRATTINGER, Président du conseil général de la Haute-Saône, sénateur de la Haute-Saône

Mme Elisabeth MARAVAL

M. Frédéric EON

M. Jean-François MONTEILS, SG

Mme Hélène EYSSARTIER, DRH

Des représentants de la DGCL

Pour la CFDT Pascal BLANDEL, Frédérick BROTHELANDE, Patrick GROSROYAT.

CGT, FO

Déclaration CFDT à la « table ronde sur les Parcs »

Nous sommes réunis ce jour à la demande des trois organisations syndicales représentatives des ouvriers des parcs et ateliers CFDT, CGT, FO pour contribuer à la réussite du transfert des Parcs de l'Équipement et de leurs personnels.

Cette réussite exige de déterminer des solutions « attractives » au processus d'intégration dans les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale des OPA. Le gouvernement et les parlementaires s'y sont engagés.

De nombreuses péripéties ont jalonné l'écriture de la loi et à plusieurs reprises dans le cadre de préavis de grève intersyndicaux, nous avons appelé à la grève et aux manifestations de rue pour nous faire entendre ! Ces appels réussis s'inscrivaient dans la volonté de tous d'obtenir le respect des engagements pris dans le cadre des débats parlementaires et des concertations avec les uns ou les autres autour de cette table.

Le respect de ces engagements passe d'abord par une volonté politique forte. Celle de réussir le transfert des Parcs et l'intégration des OPA pour 3000 personnes environ. L'avez vous ?

Si la réponse est positive, nous pouvons progresser !

A ce jour, et nous le regrettons, le constat n'est pas celui là ! « Les ouvriers des parcs et ateliers » et les autres personnels de ces parcs doivent être respectés et les engagements tenus.

Les premiers transferts ont eu lieu le 1er janvier 2010, 31 parcs et 1500 OPA ont été transférés dans les collectivités et 140 mutés dans les services du MEEDTL.

Un an après la promulgation de la loi, les conditions de transfert en terme d'intégration, de retraite, de maintien de rémunérations sont toujours inconnues. Et 3000 OPA ont été de nouveau transférés au 1er janvier 2011 aux conseils généraux avec les mêmes incertitudes !

En outre, la circulaire du 11 février 2010 concernant les garanties apportées aux agents dans le cadre de la mise à disposition sans limitation de durée (MASLD) n'est pas appliquée, l'indemnité compensatrice exceptionnelle est même remise en cause par Matignon .

Les fiches financières des agents et l'indemnité compensatrice différentielle de maintien de la rémunération pendant la période couvrant le droit d'option, ne sont toujours pas applicables, les fiches d'exposition aux risques ne sont pas faites.

Par ailleurs, peu de départements ont signé la convention de mise à disposition sans limitation de durée bien qu'elle fixe les prérogatives de l'autorité de gestion et d'emploi mais surtout les droits des agents etc.

Aussi, nous exigeons l'application de la loi dans les termes et l'esprit qui ont prévalu dans les discussions parlementaires, c'est-à-dire une intégration dans les cadres de la FPT attractive, pour un déroulement de carrière des personnels sans perte de rémunération. La loi prévoit la possibilité d'intégrer dans les cadres d'emploi des trois catégories (A, B, C) les personnels OPA. La possibilité de créer des échelons provisoires et supplémentaires dans certains cadres d'emploi permettrait sur la base d'un niveau de rémunération au moins égal au salaire de base + la prime d'ancienneté de garantir le minimum.

L'indemnité compensatrice doit être minimale car elle génère un blocage d'évolution de la rémunération et ne doit en aucun cas compenser une perte de salaire (salaire de base + prime d'ancienneté).



Allons à l'essentiel ! je vous fais grâce des trois heures de négociation.

En préambule, le représentant du Ministre de l'écologie nous annonce sa volonté d'aller vite. Il considère que ce dossier a assez traîné. Ce constat est partagé par le représentant de l'ADF et par nous même, bien évidemment.

Nous interpellons le représentant du ministre sur l'arbitrage négatif de Matignon concernant le décret permettant la mise en place de l'Indemnité Compensatrice Exceptionnelle (ICE) obtenue de haute lutte et permettant de garantir la rémunération liée au service fait jusqu'à la fin de l'intégration de droit (circulaire « LALLEMAND » du 11 février 2010).

Il s'engage à remonter « au créneau » sur ce sujet et indique que rien n'est perdu

La DRH présente la problématique :

L'intégration dans les deux catégories C et B concerne 90% des OPA et 10% pour la catégorie A. Cette intégration doit permettre de garantir le salaire et l'ancienneté ainsi que l'indemnitaire par le biais, si nécessaire d'une indemnité compensatrice hors service fait (heures supplémentaires (HS), astreinte etc.)

L'ADF : le Vice Président nous précise qu'il a, cette fois, un mandat de négociation avec des petites marges de manoeuvre suite à la consultation des PCG et souhaite avancer d'autant que tous les transferts ont eu lieu.

Le débat s'engage longuement sur la catégorie C et nous **obtenons la mise en place d'échelons supplémentaires et intermédiaires pour la catégorie C** avec l'aval des représentant de l'ADF et de notre Ministère.

La DGCL que nous interpellons sur le sujet ne s'engage pas et nous dit devoir expertiser cette proposition.

Concernant l'accès à la catégorie B, l'ADF se range à nos revendications et accepte les niveaux d'intégration proposés par le MEDDTL et les OS. Cela semble également OK pour la DGCL qui avait fait des propositions inférieures notamment concernant les chefs d'équipes.

Pour l'accès à la catégorie A et le passage par une commission nationale de classement, le point de blocage persiste.

Nous rappelons que cette commission n'est pas prévue par la Loi du 26 octobre 2009 (transfert des Parcs) et argumentons longuement, mais personne n'en veut !.

La seule avancée c'est la présence de représentants des organisations syndicales dans cette commission.

Conclusion

Le directeur de cabinet constate le désaccord avec les OS sur l'intégration en C et l'accès à la catégorie A.

Il propose une réunion technique sous 3 semaines avec la DRH sur les « avancées » et les soumettra à l'arbitrage de Matignon.

Il souscrit à notre demande d'avoir, en même temps que le décret d'intégration, le décret sur les retraites pour que les OPA puissent choisir en toute connaissance de cause.

Pour résumer une avancée sur la catégorie C, une validation de l'accès à la catégorie B et ce n'était pas gagné d'avance, et l'entrée des OS dans la commission catégorie A.

Même si nous n'avons pas obtenu tout ce que nous revendiquions, cette table ronde a permis de sortir du blocage et de clarifier les choses. Par contre, l'arbitrage de Matignon est une épée de Damoclès au dessus de nos têtes, ce ne serait pas la première fois qu'il y aurait des arbitrages négatifs nous concernant.

Nous nous réservons le droit de recourir contre la commission nationale d'accès à la catégorie A après expertise de nos juristes.

A surveiller comme le lait sur le feu.

Faites nous remonter vos difficultés suite aux transferts, que cela soit dans une collectivité ou un service de l'Etat.

Pour info Il y aura, le 20 octobre 2011, des élections OPA dans les DIR et les DIRM.

PG